



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-144272>

Département(s) de publication : **87**

Annonce n° **24-144272**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-127050

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 07/11/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNE D'ISLE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21870750300015

Ville : ISLE

Code postal : 87170

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : COMMUNE D'ISLE

Département(s) de publication : 87

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de service d'assurance des Risques statutaires du personnel de la Ville d'ISLE et du CCAS (incluant la Résidence Fleurie et le Portage de repas)

Code CPV principal - Descripteur principal : 66512000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés car il s'agit d'une prestation globale ne pouvant pas faire l'objet d'un allotissement. La durée du contrat est de 1 an et aura lieu du 01/01 au 31/12/2025 Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Critères d'attribution : - Valeur technique jugée sur la base du projet de convention ou de note pour 60 % dont 50 % pour la qualité des garanties proposées sur la base du respect du cahier des charges. Les besoins de l'acheteur sont définis précisément dans le cahier des charges. Aussi, le candidat qui présentera une offre sans réserve ni amendement obtiendra la note maximum. Pour les candidats qui

présenteront des réserves, ces dernières seront jugées au regard de leur impact sur la couverture assurantielle demandée et dont 10 % pour les modalités de mise en oeuvre pratique des garanties (délai de traitement des dossiers, délai de versement des indemnités, liste des justificatifs exigés selon la garantie sollicitée) ainsi que la qualité de la gestion administrative et de la communication (modalités de communication, équipe dédiée à la mise en oeuvre et au suivi du contrat) - Prix - Tarification (ce critère sera jugé sur la base de la prime TTC). Le calcul de la prime TTC sera effectué par application du prix unitaire sur la dernière assiette de prime connue et/ou assiette de prime estimative. L'offre la " moins-disante " obtiendra la note maximum pour 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Titulaire : Groupama Centre Atlantique 2 Avenue de Limoges 79044 Niort SIRET : 38104368601023

Montant du marché : 160.000 euros HT maximum

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/12/2024